



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

RAPPORT ANNUEL 2014



"Là où la défense n'a plus la parole"

SOMMAIRE

* LE MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	2
* NOTRE ORGANISATION	3
* NOS PROJETS	5
- EN AFRIQUE :	
Cameroun	6
Mali	8
Nigeria	10
Tunisie	14
- EN ASIE :	
Laos	16
- A VENIR EN 2015 : LUDOSIG au Cameroun	18
* LE RESEAU ASF	20
* LA DEFENSE D'URGENCE	21
* ASF France et la Francophonie.....	22
* EVENEMENTS	24
* NOS FORMATIONS	26
* FINANCES ET PARTENARIAT.....	28
* LES HOMMES ET LES FEMMES d'Avocats Sans Frontières France.....	30

LE MOT DE LA PRESIDENTE

LA PEINE DE MORT : "Le signe spécial et éternel de la barbarie" disait Victor HUGO.

L'année 2014 aura été marquée pour ASF France par un combat gagné contre la peine de mort.

Nous avons déposé deux recours devant la Cour de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest concernant deux citoyens Nigériens.

Le premier recours concernant une jeune femme condamnée à mort en 2012 pour des faits qu'elle aurait commis alors qu'elle était mineure.

En juin 2014, la Cour a jugé qu'elle ne pouvait être condamnée à mort car mineure, ce serait une violation de l'article 6 du Pacte International des Droits Civiques et Politiques.

La Cour a condamné l'Etat Nigérian.

Cette décision a permis à cette jeune femme de sortir des couloirs de la mort.

Le deuxième cas concernait un détenu qui avait été condamné à mort en 1995.

Il avait failli être exécuté en 2013.

En juin 2014, la Cour a ordonné au Gouvernement Nigérian de l'extraire du couloir de la mort relevant les différentes violations de ses droits fondamentaux.

Ces deux victoires, contre la barbarie justifient pleinement notre engagement.

Il reste tant à faire, continuons le combat.

Catherine D. MABILLE



Catherine D. Mabile

Présidente d'Avocats Sans Frontières France

NOTRE ORGANISATION

Créée en 1998, Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale qui contribue à faire respecter les droits humains fondamentaux.

AGIR AU NOM DE LA JUSTICE ET DE LA LIBERTÉ

A ce titre, nous assurons bénévolement la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui ne dispose pas d'un avocat libre et indépendant pour la défendre. Notre mission consiste également à porter assistance aux avocats et défenseurs des droits de l'Homme menacés en raison de leur activité professionnelle.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Nous intervenons partout dans le monde, dès lors qu'il est nécessaire de soutenir l'état de droit, l'institution judiciaire ou le droit à un procès équitable. Nous avons toujours vocation à renforcer les acteurs locaux de la justice et du droit, en répondant à leurs besoins et en agissant à leurs côtés.

ASF FRANCE EN CHIFFRES

- **Sensibilisation de près de 400 acteurs clefs** à l'abolition de la peine de mort au Nigéria.
- **Sur la seule année 2014, près de 1 230 détenus** ont bénéficié d'une consultation juridique gratuite au Cameroun, au Mali et au Nigéria.
- **17 missions** conduites à l'étranger par ASF France.

NOTRE STRATEGIE D' ACTION

DÉFENDRE LES CITOYENS ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L' HOMME

ASF France assure dans l'urgence la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui n'a pas accès à un avocat indépendant. ASF France intervient également lorsqu'un avocat subit des pressions liées à sa profession : menaces, incarcérations, assassinat. Au-delà de son statut d'avocat, c'est le citoyen qui est privé de défense et donc de justice.

FAVORISER L' ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Promouvoir l'accès au droit fait partie de nos priorités, c'est pourquoi nous participons à la mise en place de systèmes d'aide juridique et judiciaire. Dans cette perspective, nous participons à apporter aux personnes les plus vulnérables la protection du droit là où elle n'existe pas : mise à disposition de services juridiques (consultations itinérantes ou sédentaires), renforcement de systèmes judiciaires, sensibilisation de la population et des acteurs judiciaires...

DÉVELOPPER L' AUTONOMISATION DES ACTEURS LOCAUX

Afin de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux, ASF France leur apporte une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et à leurs difficultés particulières.

NOS PROJETS

Pages 6 à 19

CAMEROUN

Projet réalisé de
décembre 2010 à juin 2014

DIDE : « Dignité en Détention: Promotion du respect des règles de droit pour les personnes détenues en milieu carcéral camerounais »



Notre action a eu pour vocation d'informer les détenus et de sensibiliser les professionnels du monde judiciaire camerounais au respect de leurs droits fondamentaux.

Il s'agissait aussi d'apporter, dans ce cadre, une assistance judiciaire effective aux personnes les plus vulnérables.

Concrètement, le projet a permis de contribuer à l'amélioration de la connaissance et du respect des droits de la personne privée de liberté au sein du monde carcéral camerounais, notamment grâce à des missions d'information dans les lieux de détention auprès des détenus comme des professionnels.

TÉMOIGNAGES

Patricia Ndjandjo, coordinatrice du projet :

« Je me réjouis particulièrement de l'éveil de la culture du respect de la dignité des détenus qui a accompagné nos actions durant la mise en œuvre du programme DIDE. Les visites des équipes d'ASF France dans les prisons ont ravivé l'espoir de plusieurs détenus de voir leur dossier enfin émerger des ombres.

Je me souviens de l'appel téléphonique de M. Sonne Marcus, en janvier 2014, logé dans une cellule spéciale, qui m'avait appelée pour encourager ASF France à multiplier nos tournées dans les prisons. Il venait alors d'obtenir l'autorisation de sortir pour cause de maladie après que nous ayons fait constat de son état auprès du dispensaire de la prison de Douala.

Les sessions de formation ont également été très appréciées par le personnel des administrations judiciaires, la plupart souhaitait une durée plus longue qui aurait permis d'approfondir certains sujets. »

Un officier de Police Judiciaire, bénéficiaire de la formation des acteurs judiciaires en février 2014, à Douala :

« Les sessions de formations ont permis d'instaurer une franche collaboration entre les corps de métier impliqués dans la chaîne carcérale en rapport avec les détenus, et de persuader les autorités locales de leur droit de proposer des méthodes pertinentes pour un meilleur traitement des détenus au sein des milieux carcéraux ».

RÉALISATIONS ENTRE DÉCEMBRE 2010 ET JUIN 2014

- Visites de prisons et consultations gratuites : Douala, Yaoundé, Bamenda et N'Gaoundéré

Près de **4450** personnes détenues ont bénéficié des actions de sensibilisation et d'information. Chaque visite de prison a duré trois jours et a mobilisé 8 à 9 avocats. Les équipes ont prodigué des conseils aux détenus, distribué des guides et des flyers résumant leurs droits et garanties. A l'issue de chaque visite, les avocats ont sélectionné ensemble les cas qui ont pu faire l'objet d'une assistance judiciaire gratuite et ont rencontré les services sociaux et médicaux présents dans les prisons.



- Assistance judiciaire et identification de cas « urgents ».

Plus de 570 dossiers, choisis parmi les personnes détenues les plus vulnérables, ont été pris en charge par les avocats du programme et ont ainsi bénéficié d'une assistance judiciaire gratuite. Il s'agissait de détenus démunis, abandonnés par leurs familles, malades, mineurs, du 3e âge, de détenues enceintes ou allaitant, détenus dont le dossier était abandonné, ou ceux en détention provisoire de longue durée.

- Renforcement des capacités des acteurs judiciaires aux règles de protection des droits des personnes privées de liberté



Environ 430 acteurs du monde carcéral (personnel pénitentiaire, officiers de police, magistrats, avocats, greffiers) ont reçu une formation relative aux droits des personnes détenues. Adaptés au contexte camerounais, les instruments juridiques internationaux de promotion des droits de l'Homme et des détenus étaient la base des échanges sur la dignité en détention, les règles et garanties de respect des droits des détenus, les règles relatives à la fouille, la discipline, l'extraction du détenu, les atteintes à la dignité, les soins aux détenus, les conditions d'incarcération, les engagements internationaux du Cameroun en matière de respect des droits de l'Homme.

*Ce projet a été réalisé en partenariat avec : Avocats Sans Frontières Cameroun et le Barreau du Cameroun
Il a été financé par : la Fondation du Barreau de Paris, la Fondation Un Monde Par tous, la Région Midi-Pyrénées et l'Union européenne.*



MALI

« Dignité : Respect des droits des personnes privées de liberté »

Lancé en septembre 2013, le projet concentre ses activités sur les villes de Bamako, Kati et Kayes. Il est le fruit des constats et analyses faits par ASF France et ASF Mali du grand nombre de violations des droits des personnes privées de liberté.

L'objectif du projet est d'accroître concrètement le respect et la connaissance des droits et garanties dont toute personne détenue devrait pouvoir bénéficier et, ainsi, de contribuer au renforcement du système judiciaire malien et de l'Etat de droit.



RÉALISATIONS 2014

- * **10 journées** de consultations juridiques gratuites dans les prisons et assistance judiciaire
Chaque visite est d'une durée de 2 jours et est effectuée par un groupe de 5 avocats membres d'ASF Mali et de 2 avocats ou magistrats d'ASF France. Lors de chaque visite, les avocats distribuent un livret illustrant les principaux droits des détenus. Priorité est donnée aux personnes vulnérables. Au total, **362 consultations** ont été effectuées en 2014.
- * **Formation de 77 acteurs judiciaires**
Des formations sont organisées les deux jours suivant les consultations juridiques en prison et sont destinées aux acteurs de la chaîne pénale impliqués dans le système carcéral (avocats, magistrats, officiers de police judiciaire, personnel pénitentiaire et greffe). Elles portent sur le respect des règles en matière de détention conformément aux engagements internationaux ratifiés par le Mali pour assurer le respect des droits de l'Homme.
- * **Suivi de dossiers devant les juridictions nationales**
77 dossiers ont été pris en charge par les avocats maliens.
- * **Tables-rondes avec les responsables des corps judiciaires**
Instrument de dialogue et de concertation : y sont abordés les points problématiques au cours de la procédure judiciaire qui peuvent conduire à la violation des droits des personnes privées de liberté.



TÉMOIGNAGES

Me Lassana DIAKITE, avocat d'ASF Mali, nouvellement inscrit, a déclaré:

« Cette formation est très importante. Les cas pratiques sur lesquels nous travaillons permettent de mieux aborder les situations auxquelles nous sommes confrontés. Ce sont des cas déjà rencontrés, sans connaître exactement les interdictions et les textes. Le fait de travailler avec les autres professionnels de la chaîne pénale permet de comprendre les mentalités de chaque profession par rapport à ce que les autres font. »

Un détenu à la maison d'arrêt de Kati :

« Beaucoup de détenus n'ont pas d'avocat en raison d'un manque de moyens financiers, ils sont isolés, sans soutien familial et sans visite. L'action d'ASF au sein de la prison est importante pour les détenus. Il faudrait multiplier les visites car nous n'avons aucun endroit pour nous plaindre et demander où en est notre dossier »

Me Seydou Doumbia, avocat, Président d'ASF Mali :

« Ce projet constitue une véritable réponse opérationnelle au déficit d'accès à la justice que connaît notre pays. »



PERSPECTIVES 2015

- Près de 400 détenus bénéficieront de consultations juridiques gratuites
- 200 dossiers de détenus seront suivis
- 80 acteurs judiciaires recevront une formation sur le respect des règles minimales en matière de détention



Ce projet est réalisé en partenariat avec : ASF MALI

Il est financé par : le Barreau de Bordeaux, la Fondation du Barreau de Paris et l' Union européenne



NIGERIA

SALI « SAving Llves »

Le projet vise à renforcer l'accès au droit pour les personnes condamnées à mort ou encourant la peine de mort.

Il contribue également aux changements législatifs et institutionnels nécessaires à la réduction du nombre de condamnations à mort au Nigeria, notamment grâce à la mobilisation des principaux acteurs judiciaires et politiques, locaux et nationaux, ainsi que de la société civile.

Les groupes ciblés sont : les avocats, les juges, les procureurs, le personnel des prisons, les policiers, les ONG locales, les medias. Les bénéficiaires finaux sont les prisonniers condamnés à mort ou en attente de jugement et susceptibles d'encourir la peine capitale.



Lieux de l'action : Abuja, Benue, Edo, Kaduna, Katsina, Lagos et Plateau.

RÉALISATIONS 2014

- ♦ Formation d'avocats nigériens
- ♦ Aide juridique gratuite fournie à plus de 140 prisonniers
- ♦ Sensibilisation, renforcement des capacités et diffusion d'outils pratiques à près de 400 acteurs judiciaires
- ♦ Campagnes d'information sur les alternatives à la peine de mort
- ♦ Organisation d'une conférence à Abuja, afin de présenter les réalisations du projet et les défis rencontrés; et d'une conférence à Paris sous la présidence de Robert Badinter sur la stratégie judiciaire et le retour d'expérience d'ASF France au Nigéria dans le cadre de la lutte contre la peine de mort

SUCCÈS DES REQUÊTES INTRODUITES DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)

Affaire Maimuna Abdulmumini

Ce premier cas concerne la prohibition de la condamnation à mort d'un mineur. Maimuna Abdulmumini est une jeune femme ayant été condamnée à mort, puis emprisonnée avec un nourrisson, pour le meurtre présumé de son mari alors qu'elle était âgée de seulement 13 ans. La Cour a déclaré en juin 2014 que l'application de la peine de mort à l'encontre de Maimuna, pour un crime commis en tant que mineur, constituait une violation de l'article 6.5 du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDPC) auquel le Nigéria est partie.

Affaire ThankGod Ebhos

Ce deuxième cas concerne le droit d'appel d'une condamnation à la peine capitale. Dans le couloir de la mort depuis près de 20 ans, M. ThankGod Ebhos avait été condamné par un tribunal spécial instauré par le régime militaire pour des accusations qu'il niait. Dans son jugement rendu en juin 2014; la Cour a ordonné au Nigéria de retirer M. ThankGod Ebhos de la liste des condamnés à mort afin de le prémunir d'un risque d'exécution alors qu'un recours devant la Cour d'appel de l'Etat d'Edo est toujours pendant. La Cour a jugé que toute tentative d'exécution avant l'issue de l'appel constituerait une violation de l'article 6.4 du PIRDPC.

Partenaires du projet : Access to Justice, National Human Rights Commission et Nigerian Bar Association,

Avec le soutien financier de l'Agence française de développement, du Fonds de dotation Betto Seraglini for International Justice, l'Union européenne et la fondation Un monde par tous



FONDATION
un
monde
par
tous

16 MOIS APRÈS AVOIR VU SES CODÉTENUS ÊTRE PENDUS, THANKGOD EBHOS EST LIBRE

M. ThankGod Ebhos est resté 19 ans dans le couloir de la mort après avoir été condamné en 1995 par un tribunal militaire pour des accusations de vol à main armée. Il a réussi jusqu'à présent à échapper à l'application de la peine de mort grâce aux campagnes de sensibilisation et aux interventions juridiques menées par Avocats Sans Frontières France (ASF France). ASF France a été en mesure d'obtenir au profit de M. ThankGod Ebhos une décision de la Cour de justice de la CEDEAO interdisant au gouvernement fédéral de l'exécuter le 31 janvier 2014. L'ordonnance de mise en liberté signée par le gouverneur de l'Etat de Kaduna a été transmise aux autorités pénitentiaires le 23 octobre 2014.

ThankGd Ebhos :

« Je remercie Avocats Sans Frontières France pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée. S'ils n'avaient pas combattu pour moi, je ne serais pas en vie pour voir ce jour ».

LE DÉFI DE TRAVAILLER SUR LA PEINE DE MORT

En 2013, 4 condamnés à mort ont été exécutés par pendaison au Nigéria, marquant la fin d'un moratoire sur les exécutions observé pendant sept ans.

Le Nigéria compte plus de 1200 détenus dans les « couloirs de la mort ». Les conditions de détention y sont particulièrement inquiétantes.

Par **deux jugements novateurs** rendus le 10 juin 2014, la Cour de justice de la CEDEAO a appelé au strict respect des règles du procès équitable et des droits de la défense dans le cadre de procédures judiciaires conduisant au prononcé et à l'exécution de la peine capitale.



Me Cantier et M. Badinter lors de la conférence sur la lutte contre la peine de mort. Paris, 27 novembre 2014.

PERSPECTIVES 2015

ASF France compte poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des acteurs judiciaires et politiques en renforçant ses activités de plaidoyer auprès des législateurs et des membres des « Prerogative of Mercy Committees ».

Par ailleurs, l'accent sera mis sur le suivi des décisions de la Cour de la CEDEAO afin de s'assurer que celles-ci soient suivies d'effets devant les juridictions du Nigéria.

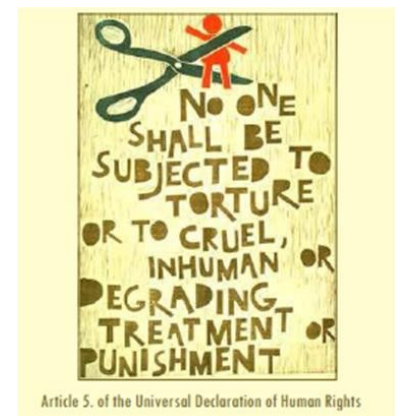
NIGERIA

ProCAT : Aide juridictionnelle pour les victimes de la torture et promotion des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture

L'objectif de ce projet est de contribuer à la réduction des actes de torture tout au long de la chaîne judiciaire, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et à la sensibilisation de la population. Il vise également à défendre les victimes d'actes de torture et de mauvais traitements

RÉALISATIONS 2014

- Aide juridictionnelle gratuite fournie à 57 personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire, dont les dossiers ont été portés devant la justice (14 cas dans l'Etat de Plateau, 25 dans l'Etat de Kaduna et 18 dans l'Etat d'Enugu)
- Formation des acteurs judiciaires aux principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT)
- 9 avocats relais nigériens formés aux techniques de représentation des personnes victimes d'acte de torture par les avocats membres d'ASF France
- 42 acteurs judiciaires nigériens sensibilisés et formés aux principes de la CNUT



Projet réalisé en partenariat avec : Access to Justice, National Human Rights Commission, et Nigerian Bar Association.

Avec le soutien financier de la Fondation Allen & Overy, du Cabinet du Premier ministre, Canadian High Commission et du Fonds de Contributions Volontaires des Nations Unies pour les Victimes de la Torture (FCVNUVT).



ALLEN & OVERY



TÉMOIGNAGE

Babangida Na'ado, bénéficiaire du projet, Etat de Kaduna :

« Si ASF France ne m'avait pas aidé, je serais toujours en prison ».

Babangida Na'ado a été arrêté en 2010 sur des accusations présumées d'association de malfaiteurs et vol à main armée. Il a été emmené en garde à vue, puis transféré dans le camps militaire de Jaji où il a été cruellement battu avec des bâtons jusqu'à ce qu'il perde toute sensation de la douleur dans le but de lui faire admettre un délit. Babandiga a ensuite été transféré à l'Etat de Kaduna où il a été sauvagement fouetté avec un fil de câble pendant deux jours parce qu'il avait refusé d'apposer son empreinte sur la déposition préparée pour lui. Il a également été privé de nourriture et d'eau pendant trois jours. Babangida a été libéré après qu'ASF France ait déposé une requête en son nom pour faire valoir ses droits humains fondamentaux. Il a été détenu de 2010 à 2014 sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui. Babangida attribue sa libération à ASF France.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Bien que le Nigéria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT), de nombreux obstacles s'opposent à son application effective, en raison des carences du système judiciaire qu'on peut observer au niveau des enquêtes de police, des services d'aide juridictionnelle, des abus de procédures, voire même de l'acceptation par les juridictions des aveux forcés comme mode de preuve.

Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives ne sont que très rarement contestées par les avocats, en raison du faible recours à l'aide juridictionnelle, ni par les citoyens, mal informés de leurs droits et méfiants vis-à-vis des autorités judiciaires.

PERSPECTIVES 2015

(Avec le soutien de la coopération australienne et de FCVNUVT)

- Assistance juridictionnelle et représentation en justice des personnes victimes d'actes de torture
- Formation des acteurs judiciaires aux principes de la CAT
- Sensibilisation de la population nigériane à la lutte contre les actes de tortures et les mauvais traitements (organisation de talk-shows dans des émissions de radio)

TUNISIE

projet clôturé en décembre 2014

Renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA)

Clôturé en décembre 2014, le projet avait pour finalité la mise en place d'un programme de réforme de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA) de Tunis, dans une perspective de consolidation de l'état de droit et de la promotion des droits de l'Homme.

La profession d'avocat, et plus généralement les défenseurs des droits de l'Homme, ont connu une période de dure répression sous le règne de Ben Ali. Depuis la révolution dite « de Jasmin », en 2011, la Tunisie vit une période de transition et tente de réformer son système judiciaire. La formation des élèves avocats apparaît comme l'un des enjeux majeurs de ce nouvel édifice.

Désormais, l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat est chargé de: former les étudiants qui ont réussi au concours d'admission, de décerner le certificat d'aptitude à la profession d'avocat qui permet l'inscription au barreau et d'enrichir l'expérience des avocats en exercice par l'organisation de séminaires, de journées d'études et de stages pratiques.



PERSPECTIVES

L'ISPA est à présent sur la voie de l'indépendance institutionnelle et fonctionne en harmonie avec le barreau national qui sera notamment étroitement associé à la mise en place d'un programme de formation continue au profit de tous les avocats du pays dans un nombre croissant de domaines juridiques et non juridiques (gestion, communication, langues, etc.). Cela leur permettant ainsi d'améliorer leur exercice professionnel et leur ouverture à l'internationalisation de la profession.

TÉMOIGNAGE :

Sarra BEN SEDRINE, avocate :

« Je voudrais saluer cette initiative d'échange établie par l'Union Européenne et l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat. Le Stage en France a présenté, pour moi, une occasion exceptionnelle qui m'a permis de découvrir un nouveau système juridique et judiciaire. J'ai recueilli tellement d'informations qui me seront utiles non seulement pour ma carrière mais aussi pour mes propres relations et mon perfectionnement personnel.

Mon expérience au sein de l'ISPA s'est achevée brillamment : le 3 mai 2013, j'ai été inscrite au tableau des Avocats stagiaires ce qui m'a permis de réaliser mon rêve ; prêter serment et porter la robe noire. Aujourd'hui, je vis mon rêve au quotidien. « AVOCATE », je le suis désormais ».



RÉALISATIONS

- *Réforme structurelle du personnel de l'ISPA.*
- *Recrutement et entrée en fonction des cadres, secrétaire générale, directeur des études et chef de bureau.*
- *Définition des conditions d'admission et des programmes d'enseignement.*
 - > *Organisation du concours d'entrée.*
 - > *Préparation d'un nouveau programme de formation,*
 - > *Élaboration du calendrier pédagogique harmonisant les formations anciennes et les nouvelles.*
- *La formation des formateurs,*
- *La valorisation de la visibilité de l'ISPA et de ses relations interinstitutionnelles.*

Projet réalisé en partenariat avec : l'Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est (ERAGE), la Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) et SOGES

Avec le soutien financier de l'Union européenne



LAOS

Projet «Renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le système laotien».

L'objectif de ce projet est de redéfinir le cursus de formation initiale des avocats au sein de l'Institut National de Formation Judiciaire et de former les futurs avocats.

L'année 2014 a été essentiellement marquée par l'accélération du processus de création de l'Institut National de Formation Judiciaire et la volonté affichée des autorités laotiennes de permettre l'ouverture officielle du NJTI au 5 janvier 2015.



RÉALISATIONS 2014

- ◆ Définition du cursus de formation initiale des avocats

L'organisation de ce cursus incombe désormais à l'Institut National de Formation Judiciaire (National Judicial Training Institute - NJTI) en charge de la formation des juges, procureurs et avocats. Une table-ronde a été organisée à Vientiane le vendredi 21 mars 2014 et a rassemblé les différents acteurs impliqués dans la création du NJTI afin de s'accorder sur le curriculum général du NJTI.

- ◆ Développement d'un pool de formateurs et co-formation des élèves avocats

Cinq formateurs ont été identifiés au sein du barreau laotien (Lao Bar Association - LBA) pour dispenser au sein du NJTI les enseignements théoriques et pratiques concernant la profession et le rôle de l'avocat. ASF France a effectué trois missions de formation en 2014 afin d'accompagner ces formateurs dans l'élaboration de leurs modules d'enseignement et leur fournir un appui méthodologique adapté.

- ◆ Appui institutionnel au barreau des avocats laotiens (LBA)

Mise en place d'une coopération avec le Barreau de Toulouse.



TÉMOIGNAGE

Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE, Avocat

« Alors que depuis 2010 nous intervenons en appui du Barreau laotien pour la formation de futurs avocats, nos activités en 2014 ont été réorientées en raison de la décision du gouvernement laotien de créer une école qui forme désormais ensemble les futurs avocats, procureurs et juges. Nous sommes donc intervenus en partenariat avec l'Ecole française de la magistrature pour la conception des formations dans cette école et la préparation des futurs avocats chargés de cours dans cette école, notamment au plan méthodologique. Cette école a accueilli sa première promotion en janvier 2015. »

PERSPECTIVES

Activités envisagées en 2015 :

- ◆ Six missions de co-formation sont prévues au premier semestre 2015 pour accompagner les formateurs du Barreau laotien (LBA) dans le cadre de la première année de lancement de l'Institut National de Formation Judiciaire (NJTI);
- ◆ 1 mission de « rafraichissement » de formation de formateurs sera effectuée à l'issue du premier semestre de formation pour renforcer les compétences techniques et pédagogiques des formateurs et de former les nouveaux formateurs éventuellement recrutés pour l'année suivante ;
- ◆ Echange inter-barreaux entre le Barreau de Toulouse et le Barreau du Laos ;
- ◆ Colloques nationaux

Deux colloques de deux jours chacun ayant pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur le rôle de l'avocat réuniront des avocats, des juges, des procureurs, des officiers de police et des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère de la sécurité publique.

*Partenaires du projet : l'Association du Barreau du Laos, le Barreau de Toulouse et le Ministère de la Justice Laotien ;
Avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Laos.*

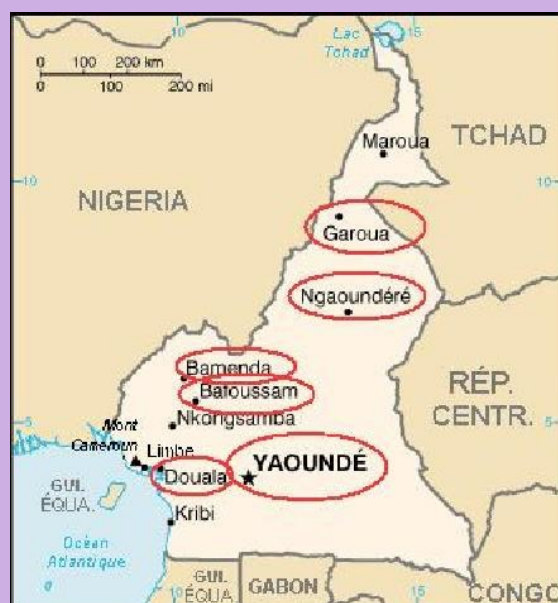


Projet à venir : CAMEROUN

LUDOSIG : Lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre

Ce projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie pour les personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées) au Cameroun. Les objectifs sont :

- Combattre toutes les formes de discriminations dont les personnes LGBTI sont victimes, notamment le harcèlement, la marginalisation, et les agressions fondées sur l'identité de genre, réelle ou supposée.
- Apporter une aide et une protection aux personnes LGBTI et à leurs défenseurs tout en renforçant leur rôle et leur légitimité au Cameroun.



OBJECTIFS 2015

- Assistance juridique et défense des personnes LGBTI menacées et de leurs défenseurs
- Création d'un refuge pour les personnes LGBTI et leurs défenseurs
- Campagnes de sensibilisation
- Formation aux techniques de plaidoyer
- Publication d'un rapport sur la situation des personnes LGBTI au Cameroun
- Formation technique sur les droits de l'Homme et des personnes LGBTI pour les acteurs du monde judiciaire et carcéral

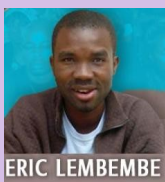


QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ce projet est né suite à la constatation du durcissement des conditions de vie pour les personnes LGBTI, soumises à des harcèlements, discriminations, agressions et toutes formes de marginalisations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelles ou supposées. Le Cameroun est aujourd'hui l'un des pays africains ayant le taux le plus élevé d'arrestations et de poursuites des personnes LGBTI. Les relations homosexuelles y sont qualifiées de délit et sont passibles d'une amende et de 6 mois à 5 ans de prison. Les arrestations se basent souvent sur de simples dénonciations. Lors des interpellations les droits de la défense ne sont pas respectés, les personnes soupçonnées d'avoir des relations homosexuelles peuvent être arbitrairement arrêtées et torturées.

En raison du climat de haine et de terreur, peu d'avocats sont prêts à défendre les personnes LGBTI.

Aux niveaux régional et international, le projet s'inscrit dans une dynamique de protection et de promotion des droits reconnus par les traités et conventions ratifiés par le Cameroun dont, notamment, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui reconnaît le droit à la vie privée et le droit de ne pas subir de discriminations. Ainsi, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, dans l'affaire Toonen contre Australie (1994), a jugé que la criminalisation des rapports consentants entre personnes du même sexe viole le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en particulier, le droit à la vie privée et le droit à la non discrimination.



L'assassinat d'Eric Lembembe, directeur exécutif de la fondation camerounaise pour la lutte contre le SIDA et militant reconnu de la cause homosexuelle, dont le corps torturé a été retrouvé le 15 juillet 2013, conforte la volonté d'une action urgente et efficace.

Partenaires du projet : Alternatives Cameroun, Avocats Sans Frontières Suisse, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

Avec le soutien financier de : World Justice Project.

LE RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Le Mouvement Avocats sans Frontières, apparu dès 1992, s'est depuis lors développé et renforcé avec, à compter de 2009, la mise en Réseau de la majorité de ses membres.

Sa vocation première est d'apporter aux plus faibles la protection du droit grâce aux compétences et à l'engagement de ses membres, principalement Avocats mais aussi Magistrats, Juristes ou encore citoyens désireux d'apporter leur concours à l'œuvre commune.

Ces volontaires appartiennent à la grande famille des défenseurs des Droits de l'Homme aux côtés des militants d'organisations dédiées à cette cause, de syndicalistes, de journalistes ou de personnes devenues portes parole des opprimés.

En raison de leur action ils sont trop souvent inquiétés, harcelés, poursuivis, emprisonnés et parfois assassinés. C'est pourquoi le Réseau Avocats sans Frontières a fait de leur défense une priorité.

Grâce à son implantation en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe les 21 organisations membres sont à même d'assurer cette tâche, en étroite collaboration avec les grandes Organisations de défense des Droits de l'Homme.



MEMBRES DU RESEAU ASF

- | | | | |
|----------------|---------------------|---------------------------|---------------|
| • ASF Bénin | • ASF Côte d'Ivoire | • ASF Mauritanie | • ASF Sénégal |
| • ASF Brésil | • ASF France | • ASF Pays Bas | • ASF Suède |
| • ASF Cameroun | • ASF Guinée | • ASF Pérou | • ASF Suisse |
| • ASF Comores | • ASF Italie | • ASF RD Congo | • ASF Togo |
| • ASF Congo | • ASF Mali | • ASF Rép. Centrafricaine | • ASF Tunisie |

DÉVELOPPER LE RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Le Réseau ASF s'est mis en place à compter de 2009, il comporte à ce jour 20 organisations nationales ; plusieurs autres associations sont en cours de constitution.

Les avocats membres du Réseau et leurs dirigeants ont reçu à la fois des formations techniques sur, notamment, l'utilisation des outils juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et, également, des formations méthodologiques sur l'organisation et le fonctionnement associatifs, ainsi que sur la formation de formateurs.

Les avocats de ces différentes associations sont à même d'assurer, tant au sein de leurs pays qu'à l'étranger, une défense efficace avec, chaque fois que nécessaire, le soutien d'une ou plusieurs organisations membres du Réseau.

Le but poursuivi par le Réseau est d'assurer l'autonomisation de chacun de ses membres en même temps que la solidarité entre ses différentes composantes.

C'est grâce aux relations développées au sein du Réseau qu'ont été mis en place plusieurs projets et actions (par exemple, les projets sur le respect des règles de dignité en détention au Cameroun et au Mali, présentés pages 6 à 9).

Par ailleurs, les associations membres du Réseau ont, chacune dans leurs pays, mis en œuvre des projets de défense ou d'accès au droit.

François Cantier, fondateur d'ASF France

LA MISSION D'URGENCE

Le cas emblématique de Maître Drifa Ould Lahoucine, menacée dans l'exercice de sa profession (Algérie)

Depuis qu'elle a obtenu gain de cause dans le cadre d'une procédure pénale à l'encontre d'un greffier en chef qui se livrait à des pratiques délictueuses et a été condamné en 2008, Me Drifa Ould Lahoucine est victime de menaces et de harcèlements.

Ainsi, en 2009, quelques mois après la libération du greffier qui avait fait savoir qu'il se vengerait, elle a été accusée d'avoir organisé l'enlèvement d'un nourrisson sur la base d'un témoignage et a subi une procédure disciplinaire à l'issue de laquelle elle a été suspendue et n'a plus pu exercer son métier d'avocat. Après avoir fait appel à l'Observatoire International des Avocats et obtenu le soutien du Conseil National des Barreaux, d'Avocats Sans Frontières France, de l'Union Internationale des Avocats et du Barreau de Paris, elle a finalement été acquittée le 28/11/2011 par le tribunal criminel d'Annaba.

Cependant, en novembre 2014, Me Ould Lahoucine a eu la grande surprise d'apprendre qu'un arrêt de la chambre criminelle de la Cour Suprême daté du 16 octobre 2014 a cassé la décision d'acquittement du 28 novembre 2011 et renvoyé l'affaire devant une autre formation du tribunal criminel de Annaba afin que Maître Ould Lahoucine soit rejugée. Il apparaît que le procureur général près la Cour d'Annaba a formé un pourvoi en cassation à l'encontre du jugement criminel sans le notifier à l'intéressée et sans qu'elle ne soit invitée à déposer un mémoire en défense devant la Cour Suprême : la procédure s'est donc faite à son insu.

Le 28 décembre 2014, Maître Ould Lahoucine a saisi la chambre criminelle de la Cour Suprême d'une demande de rétractation de son arrêt du 16 Octobre 2014. La date à laquelle la Cour Suprême rendra sa décision sur cette demande de rétractation n'est ni connue ni prévisible.

TÉMOIGNAGE

ME DRIFA OULD LAHOUCINE

Par le biais de ce témoignage, j'entends exprimer mon entière reconnaissance envers Avocats Sans Frontières France (ASF France), pour les efforts "inestimables" qu'elle n'a cessé de fournir tout au long de ma pénible épreuve liée à une affaire de traite de personnes. ASF France, qui m'a soutenue, lors d'un premier procès qui a été sanctionné en 2011 par un acquittement, vient, encore une fois, témoigner de son soutien indéfectible à l'égard d'une collègue injustement "malmenée" par la justice algérienne. Son élan de solidarité s'est traduit, faut-il le rappeler, par la diffusion d'alertes tant aux autorités algériennes qu'aux diverses ambassades étrangères en Algérie, sans oublier sa proposition de bénéficier du droit d'asile du moment que "ma vie était en danger" et que je risquais de payer gros pour avoir "osé" dénoncer la corruption là où elle était supposée ne jamais avoir lieu (dans un Tribunal).



Ses multiples tentatives en direction du Ministère des Affaires étrangères français en vue d'une éventuelle prorogation du séjour en France ne font que traduire la profondeur de son engagement à défendre ceux qui en ont besoin pour que la justice puisse triompher à jamais. Aussi, mes remerciements et ma reconnaissance vont-ils droit aux auteurs de ces démarches Ô combien louables pour ceux qui subissent l'injustice, à commencer par le président d'ASF France, François Cantier pour son soutien indéfectible, ainsi qu'à la coordinatrice Anne Lutun et Me Nathalie Muller qui se déploient, du mieux qu'elles peuvent, pour que la demande de prorogation de séjour formulée auprès de qui de droit, aboutisse dans les meilleurs délais possibles. Veuillez, Chers collègues, trouver dans ce témoignage l'expression de mon profond remerciement et de ma grande gratitude pour le formidable élan de solidarité qui atténue, un tant soit peu, mes appréhensions vis-à-vis d'un dossier aussi grave dans la mesure où il a chamboulé la vie d'une avocate jouissant de près de 20 ans de carrière. Respectueusement

ASF FRANCE ET LA FRANCOPHONIE

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisation internationale non gouvernementale dont ASF France qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 Missions : Langue; Éducation; Paix, Démocratie, Droits de l'Homme; Développement.

Dans la Mission *Paix, Démocratie et Droits de l'Homme*, où figure ASF France, se trouvent 24 OING.

ASF France, en la personne de François Cantier, a été élu à la Présidence des OING de cette mission.

Cette année 2014 se tenait à Dakar (Sénégal) **le Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie**.

En prélude, les OING ont été réunies en juin dans une conférence où elles ont pu exprimer leurs analyses et leurs desideratas en direction des chefs d'Etat membres de l'OIF.

Les travaux de ces organisations ont porté sur le rôle des femmes et des jeunes dans les processus démocratiques et l'avènement de l'Etat de droit.

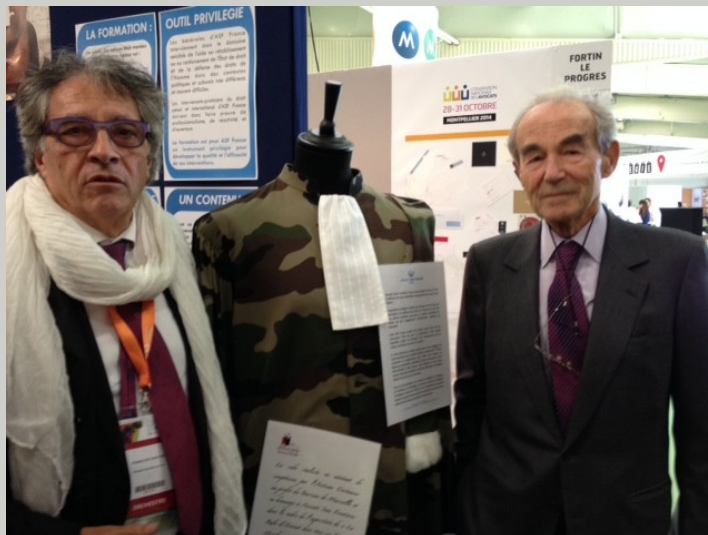
Me François Cantier a présidé 2 table-ronde, l'une consacrée à l'implication des femmes et des jeunes dans les démocraties francophones, l'autre au rôle de la société civile francophone dans la revendication démocratique.

Me François Cantier a participé à la rédaction d'un ouvrage intitulé « De Dakar à Dakar (1989 – 2014) », édition Bruylant, avec l'écriture du chapitre intitulé « Le Francophonie au défi de sa société civile ».



EVENEMENTS

Du 28 au 31 octobre 2014,
ASF France était présente à la
6ème **Conférence
Nationale des Avocats**
à Montpellier



Me Cantier, fondateur d'ASF France et M. Badinter

Le 25 novembre à Paris
Salle Gaveau à 20h30
45-47 rue de la Boétie
75008 Paris

Le 2 décembre à Lyon
Salle Edouard Herriot, à 20h
1, Place Antonin Jutard
69003 Lyon

Le 4 décembre à Bordeaux
Théâtre Femina, à 20h
10, rue de Grassi
33000 Bordeaux

Le 18 décembre à Toulouse
Auditorium St-Pierre des
Cuisines, à 20h
12, Place Saint-Pierre
31200 Toulouse

Contacts :

- ASF : 05 34 31 17 83
- Secretariat@avocatssansfrontieres-france.org
- www.musikoklasika.com



VESSELIN STANEV JOUE POUR



Récital de piano Frantz Liszt

Chers adhérents,

Dans le cadre de sa tournée européenne, Vesselin STANEV
offre sa collaboration à Avocats Sans Frontières France.

**Pour chaque place achetée,
la moitié du prix du vente est reversée
à ASF France**

En assistant à ce concert, vous nous donnez les moyens de
poursuivre notre lutte en faveur des plus vulnérables.

Venez nombreux partager un moment convivial et culturel, et nous
aider à poursuivre notre action.

Programme : 1h30

- Réminiscences de Norma
- Réminiscences de Don Juan
- Après une lecture de Dante
- Méphisto-Valse n°1

Tarifs :

- Paris : 42 €
- Toulouse, Bordeaux : 30 €
- Lyon : 25 €

*Toutes nos places sont en
1ère catégorie*

Modalités de paiement :

- Paiement par chèque
- A l'ordre de la société de production A&A
- Adressé au siège d'Avocats Sans Frontières France :

**8 rue du Prieuré
31000 TOULOUSE**

Soirée de Gala

14 mai 2014



Espace Vanel, médiathèque José Cabanis, à Toulouse

ACTION COMMUNE AVEC LES CDAD

En France, les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) permettent de délivrer aux plus démunis des consultations gratuites, leur fournissant ainsi l'accès à un avocat. C'est ainsi qu'est née une idée de mutualisation des efforts de manière à ce que chaque consultation gratuite en France permette à ASF France de démultiplier son action auprès des plus vulnérables ailleurs dans le monde. Ainsi, sur une période donnée, il est proposé aux avocats dispensant des consultations juridiques gratuites de reverser à ASF France la rétribution qui leur est habituellement octroyée par le CDAD.

Cette action ponctuelle est ouverte à tous les avocats volontaires, inscrits ou non sur la liste des avocats intervenant habituellement dans le cadre du CDAD. L'opération est habituellement clôturée par une cérémonie de remise des sommes collectées qui permet de rassembler et de remercier l'ensemble des parties prenantes et d'inviter les médias locaux à donner de la visibilité à l'événement.

En 2014, les avocats du Barreau de Toulouse ont mis leur savoir-faire au service des plus faibles en France et à l'autre bout de la Terre : du 10 au 15 février, s'est tenue une semaine de consultations juridiques, organisée par l'Ordre des avocats du Barreau de Toulouse, avec le concours du CDAD de la Haute-Garonne.

23 avocats ont ainsi pu dispenser 70 heures de consultations juridiques gratuites. Ces mêmes avocats ont accepté de rétrocéder leur rémunération à ASF France : ce sont ainsi 4725€ qui ont été reversés au cours d'une cérémonie de clôture qui s'est déroulée le 14 février 2014 à la salle des Illustres de la Mairie de Toulouse.

Compte tenu du succès de cette opération, une nouvelle manifestation a déjà été envisagée pour 2015.



M. François Cantier, Fondateur d'Avocats Sans Frontières France, reçoit la rétribution des avocats toulousains des mains de Madame Anne Fauré, Bâtonnier désigné de l'Ordre des Avocats de Toulouse

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclarée comme organisme de formation par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.

L'association mène 2 types d'action de formation :

- A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux.
- Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit.

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) pour les avocats exerçant en France.

FORMATIONS REALISÉES EN 2014

'Formation de formateurs' (fondamentaux) - 19 au 22 mars à Toulouse
Par Marie-José CANTIER-HERRMANN

'La défense des personnes vulnérables' - 27 et 28 mars à Paris
Par Françoise FRAIGNEAU

'La défense pénale internationale' - 9 au 11 avril à Paris
Par Natacha FAUVEAU IVANOVIC et Philippe MORICEAU

'La défense d'urgence' - 19 au 20 juin à Toulouse
Par Nathalie MULLER et Isabelle DURAND

'Développer ses stratégies de défense : Les outils internationaux, une ressource pour l'avocat'
20 au 22 novembre à Paris
Par Natacha FAUVEAU IVANOVIC

CALENDRIER DES FORMATIONS 2015

'La défense pénale internationale'

13 et 14 mars 2015 à Paris

'Formation de formateurs - fondamentaux'

18 au 21 mars 2015 à Toulouse

'La défense des personnes vulnérables'

3 et 4 avril 2015 à Paris

'Formation de formateurs - renforcement'

15 au 17 avril 2015 à Toulouse

'La défense d'urgence'

18 au 20 juin 2015 à Paris

'Les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme'

8 au 10 octobre 2015 à Paris

'Les instruments juridiques internationaux'

19 au 21 novembre 2015 à Paris

Informations et inscriptions

formations@avocatssansfrontieres-france.org / +33 (0)5 34 31 17 83

Horaires : 9h-12h / 14h-18h (du lundi au vendredi)

Public concerné :

Avocats, magistrats, juristes militant pour la défense des Droits de l'Homme et souhaitant s'impliquer dans nos actions.

PARTENARIAT ET FINANCES

ORDRE DES AVOCATS DE :

Agen, Ain, Aix en Provence, Albertville, Hautes-Alpes, Amiens, Angers, Avignon, Bastia, Bayonne, Belfort, Bergerac, Béthune, Blois, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Carpentras, Châlons-en-Champagne, Chambéry, Charente, Chartres, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Compiègne, Conférence Nationale des Bâtonniers, Corrèze (Brive-la-Gaillarde), Coutances, Cusset-Vichy, Dieppe, Dijon, Evreux, Fontainebleau, Gers, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Havre, Lille, Lot, Lyon, Marseille, Melun, Mont de Marsan, Montluçon, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Pau, Papeete, Poitiers, Pyrénées Orientales, Quimper, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Strasbourg, Tarn et Garonne, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse, Tours, Val d'Oise, Valenciennes, Vannes, Versailles.

ORGANISMES INSTITUTIONNELS :

Agence Française de Développement, Association des Elèves Avocats Rhône Alpes, Cabinet du Premier Ministre, Canadian High Commission, ERAGE, Fondation du Barreau de Paris, Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (Fonds des Nations Unies pour les Victimes de la Torture), HEDAC, Ministère des Affaires Étrangères et du Développement international, Organisation Internationale de la Francophonie, Union européenne.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Conseil Régional Midi-Pyrénées, Mairie de Toulouse



MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr

ENTREPRISES & MÉCÈNES PRIVÉS :

Allen & Overy, Betto Seraglini, Cabinet SCP Cantier, Charities Aid Foundation, Clifford Chance, Dalloz, Sharp, Un Monde par Tous.



ALLEN & OVERY



CAF Charities Aid Foundation

CLIFFORD
CHANCE

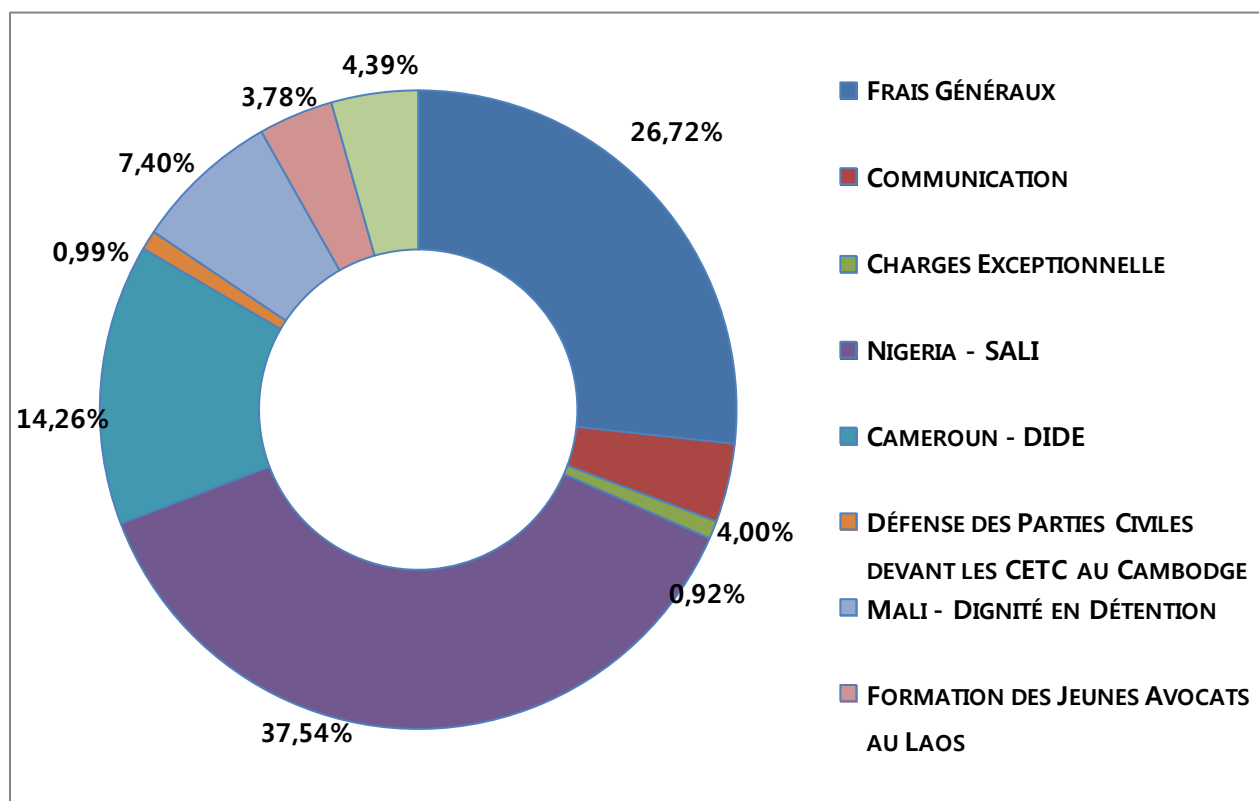
DALLOZ SHARP

FONDATION
monde un
par tous

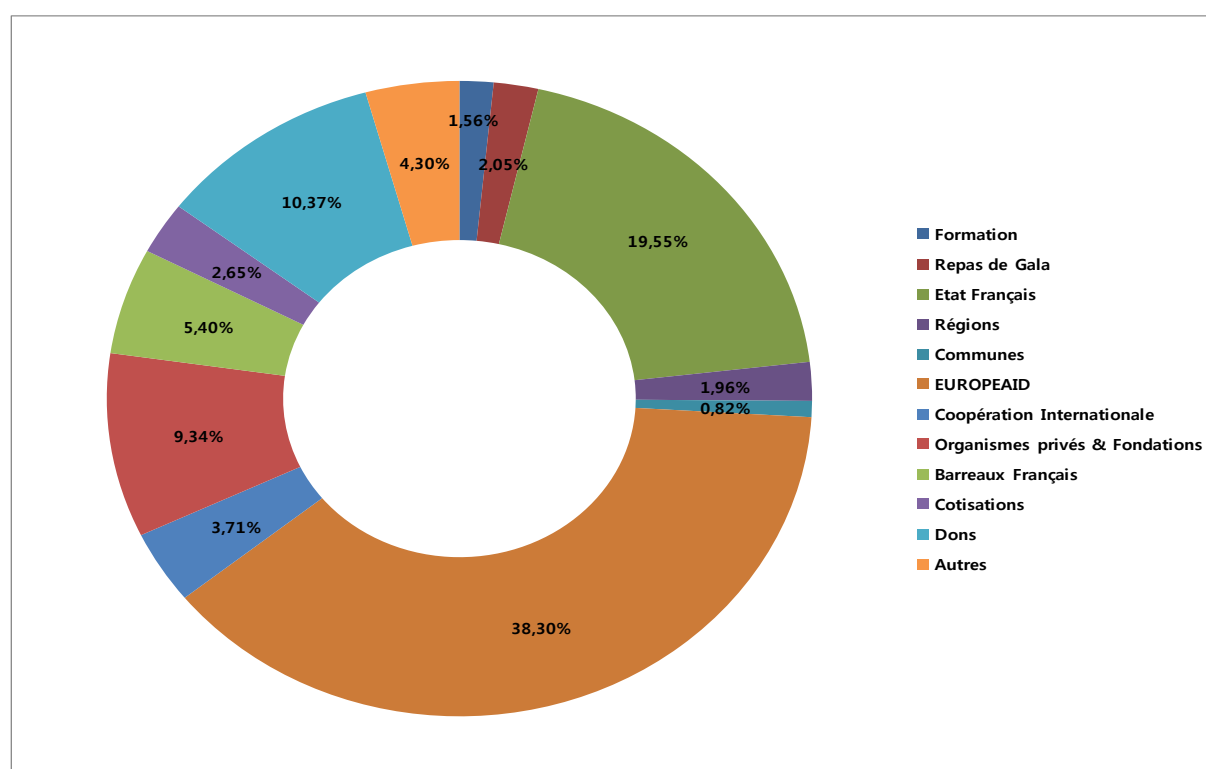
FINANCES

Variation du budget entre 2013 et 2014 : -12,86%

RÉPARTITION DES CHARGES 2014



BAILLEURS ET FINANCEMENTS 2014



LES HOMMES ET LES FEMMES D'ASF FRANCE

LE BUREAU EXÉCUTIF 2014



PRÉSIDENT D'HONNEUR

François Cantier
Barreau de Toulouse



PRÉSIDENTE

Catherine MABILLES
Barreau de Paris



SECRÉTAIRE

Ferdinand DJAMMEN NZEPA
Barreau de Toulouse



TRÉSORIER

Jacques MAISONNEUVE
Barreau de la Corrèze

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mathilde BOUDOU — Barreau de Paris, François CANTIER, Président d'Honneur et Fondateur — Barreau de Toulouse, Laure DESFORGES — Barreau d'Epinal, Hélène DIRIBARNE-SOMERS — Barreau de Pau, Isabelle DURAND — Barreau de Toulouse, Françoise FRAIGNEAU — Barreau de La Roche-sur-Yon, Charlotte LEVI — Barreau du Tarn-et-Garonne, Jean-Sébastien MARIEZ — Barreau de Paris, Christine MARTINEAU — Barreau de Paris, Nathalie MULLER — Barreau des Hauts-de-Seine, Cécile OSTIER — Barreau de Paris, Elisabeth RABESANDRATANA — Barreau de la Rochelle, François ROGER — Magistrat honoraire, Michèle STERN — Barreau de Paris, Fabienne TRUSSES NAPROUS — Barreau de Tarbes.

L'ÉQUIPE DU SIÈGE

Nils ROCKLIN puis Anne LUTUN- Direction ET Coordinatrice du Réseau Avocats Sans Frontières
Sophia LAMSIYAH puis Elodie SOULARD puis Audrey ROELANDT - Coordinatrices des projets -
Alexandre CROIZIERS de LACVIVIER - Gestionnaire financier.
Emeline BARDON—Secrétaire

STAGIAIRES: Charline BROSSARD, Anna Laurine CASTOR, Amélie CLARIGO, Constant COURTIN, Julia ESTRADÉ, Lalita KORZYBSKA, Olivia LEVY, Giacomo MONTI, Alexander POCHERT, Valentine PONS GUEDDICHE, Alhassane SQUARE, Sylwia WINIARSKA.

A la suite de l'Assemblée générale du 13 décembre 2014, et du Conseil d'administration le même jour, François Cantier a été élu à la présidence d'Avocats Sans Frontières France.

ACTEURS TERRAIN:

CAMEROUN : Patricia NDJANDJO - Coordinatrice de projet, Louise NDOUMBE - Assistante administrative et comptable.

LAOS : Vincet PROSPER, coordinateur de projet, Somchine PHANNARATH - Assistante administrative et comptable, Pivath VORACHAK - Avocat référent.

MALI : Youssouf DAO - Coordinateur de projet

NIGERIA : Angela UWANDU - Responsable de mission, Rotkang Kyunni et Kolawole OGUNBUIYI - Avocats principaux, Olurotimi SHADA puis Maurice AFEMIKHE- Responsable financier, Obiora DIRU - Logisticien, Esther AKPA - Chargée de communication, Oluwabamidele AYANDA - Webmaster, Cyril ABULU, Noah AJARE, Meshach AJOKU, Shafi BARA'U, Paul HAMMACHE, Mathew IDOKO, Patricia IYOMON, Joy NNANI, Abiodun ODUSOTE, Vincent SOLIGBO, Lydia Eniola UMAR - Avocats relais.

TUNISIE : Ivan PANEFF - Coordinateur de projet, Fethi BOUABOURA - Assistant.

ACTEURS BÉNÉVOLES

PROJET CAMEROUN :

Responsable projet- Charlotte LEVI Karine COMBEMOREL, Annie DELAHAIE, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Marie Dominique FLOUZAT-AUBA, Isabelle DURAND, Françoise FRAIGNEAU, Anne VIDAL.

PROJET LAOS :

Responsable projet- Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE

Evelyne BOILEAU BRANDOMIR, Isabelle BROCHOT, Annie DELAHAIE, Laure DESFORGES, Hélène DIRIBARNE-SOMERS, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Natacha FAUVEAU-IVANOVIS, Marie-Dominique FLOUZAT AUBA, Françoise FRAIGNEAU, Françoise GAUTRY, Marianne LAGRUE, Marie Christine LONGY DEGUITRE, Daniel LOSQ, Christine MARTINEAU, Philippe MORICEAU, Nathalie MULLER SARALLIER, Alix PIQUEPAL, Vincent RICOU-LEAU, François ROGER, Ghislaine SEZE, Fabienne TRUSSES, Anne VIDAL.

PROJET MALI :

Responsables projet- Françoise BASTIEN-RABNER et Jean-Claude NICOD, Mathilde BOUDOU, Monique FAUVEL, Jean-Pascal JOUTEUX, Marie Thérèse LEPRETRE, Elsa MARKARIAN, Elisabeth RABESANDRATANA, François ROGER, Noémie ROUCHY, Isabelle VERSCHUEREN.

PROJET NIGERIA :

Responsables projet- Jean-Sébastien MARIEZ et Cécile OSTIER, Mathilde BOUDOU, Mechtilde CARLIER, Marion CHAHUNEAU, Pierre Frédéric DEGON, Marine FARSHIAN, Virginie LEFEBVRE, Pauline LOISELEUR de LONGCHAMPS, Catherine MABILLE.

PROJET RÉSEAU ASF : Responsable de projet- François Cantier, Nathalie Muller-Sarralier.

FORMATEURS BÉNÉVOLES :

Charlotte ARNAUD, Françoise BASTIEN-RABNER, Evelyne BOILEAU-BRANDOMIR, Marie-José CANTIER-HERRMANN, Annie DELAHAIE, Laure DESFORGES, Hélène DIRIBARNE SOMERS, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Isabelle DURAND, Natacha FAUVEAU IVANOVIC, Françoise FRAIGNEAU, Françoise GAUTRY, Caroline LAMBERT de CESSEAU, Jessica LESCS, Charlotte LEVI, Catherine MABILLE, Christine MARTINEAU, Philippe MORICEAU, Nathalie MULLER SARALLIER, Cécile OSTIER, Jean-Michel PAULUS, Fabienne TRUSSES NAPROUS.

BÉNÉVOLE ÉVÈNEMENT:

Jean-Christophe Lafaye

RÉDACTION DU RAPPORT D' ACTIVITÉS:

Valentine Pons Gueddiche

*Unis Cartouches soutient
Avocats Sans Frontières
France*



*Là où la défense
n'a plus la parole*

**5 % du montant de votre commande
reversés à Avocats sans
Frontières France**

Chers adhérents,

Unis Cartouches s'engage aux côtés d'ASF France et vous offre un moyen utile d'apporter **votre aide à notre action**.

Bénéficiez d'une **remise de 5%** en plus des prix les plus bas, qui sera ensuite reversée à l'association sous forme de dons, nous aidant ainsi à poursuivre notre action en faveur des plus vulnérables.

Faites un **achat utile et solidaire**, rendez-vous sur le site

www.uniscartouches.com

et choisissez « Avocats Sans Frontières »

Contribuez vous aussi à faire respecter les droits fondamentaux
ASF a besoin de vous :

<http://www.avocatssansfrontieres-france.org>

L'équipe d'ASF France vous remercie pour votre soutien

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE

A BESOIN DE VOUS !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU

-66% du montant de votre don.

Votre don de **100 euros = 34 euros**
après déduction

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

-60% du montant de votre don.

Votre don de **300 euros = 120 euros**
après déduction

Envoyez votre don à

Avocats Sans Frontières France

8, rue du Prieuré – 31000 Toulouse

ou faites dès maintenant votre don en ligne :

Www.Avocatssansfrontieres-France.org

Quand la défense n'a plus droit à la parole,
C'est l'ensemble des droits humains fondamentaux qui est bafoué.

Merci de soutenir Avocats Sans Frontières France !



AVOCATS SANS FRONTIERES France

Avocats Sans Frontières France

8, Rue du Prieuré

31000 Toulouse – France

Tél: +33 (0)5 34 31 17 83

Fax: +33 (0)5 34 31 17 84

info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org

Twitter : ASFFrance

Facebook : Avocats Sans Frontières France – ASF France

*Association Avocats Sans Frontières France
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations
N° SIRET: 420 273 203 00042 _ N° APE: 9499 Z*